DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers:				
En exercice	.15			
Présents	15			
Votants				
Proguestions	0			

Date de la convocation: 21/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil.

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3 DELIBERATION N° 9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	689 271.79 €	880 012.93 €	511 552.34 €	426 531.39 €	1 200 824.13 €	1 306 544.32 €
Résultat comptable 2022		190 741.14 €	Boyl restant	-85 020.95 €		105 720.19 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	3,2	304 168.24		185 216.36 €		489 384.60 €
Résultat de clôture à affecter		494 909.38 €		100 195.41 €		595 104.79 €
RAR 2022	CHILITIES I.		37 456.00 €	13 007.00 €	37 456.00 €	13 007.00 €
Résultats définitifs		494 909.38 €		75 746.41 €		570 655.79 €

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à 14 voix pour (Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- ADOPTE le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents et représentés

> Le maire Claude VIDAL Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

Accusé de réception en préfecture of Maire informe (que le présente détibération (paut gaing l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de l'outouse 68 rue gamiond IV B.P. 7007 31068 Toutouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier de Course l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr.